

ALERTE PRESSE

Livret A : le taux de rémunération sera abaissé le 1^{er} août à 1%

Paris, le 10 juillet 2014 – Le gouvernement a décidé d'abaisser la rémunération du livret A. Ce placement, progressivement boudé par les Français en raison de son faible rendement pourrait encore subir une décollecte significative dans les mois qui viennent

Emprunt à taux bas = épargne de précaution à taux bas

Le taux de rémunération du livret A passera au 1^{er} août à 1%.

Pourquoi ?

« Tout simplement parce qu'il existe une correspondance mécanique entre la rémunération de l'épargne et les taux d'emprunt, liée notamment au niveau de l'inflation et des taux courts » rappelle Hervé Hatt, Président de Meilleurtaux.

« En d'autres termes, quand on emprunte à un taux très bas, on ne peut qu'épargner sans risque à taux très bas. Les investisseurs qui recherchent un rendement significatif doivent accepter plus de risque, comme l'immobilier ou les actions. Même l'assurance-vie en Euros, donc peu risquée, a vu ses rendements fortement baisser » Résume Maël Bernier, directrice de la communication et porte-parole de Meilleurtaux.com.

« Nous pouvons néanmoins nous interroger sur l'opportunité d'augmenter le plafond du Livret A, présentée au début du quinquennat comme une des mesures phare... » relève-t-on chez Meilleurtaux.

À propos de Meilleurtaux – www.meilleurtaux.com

Depuis sa création en 1999, Meilleurtaux conseille les particuliers à la recherche d'un crédit immobilier. Il les met en relation avec les établissements bancaires susceptibles de leur accorder la meilleure solution de financement (taux du crédit, assurance de prêt, etc.), compte tenu de leur profil et de leur projet. Les services sont accessibles à partir du site Internet, via les plates-formes téléphoniques, ou auprès de l'une des 188 agences à Paris et en région.

Contacts

Meilleurtaux.com – Presse

Maël Bernier

Tél. : 01 84 95 98 99/06 32 86 92 98

mbernier@meilleurtaux.com

www.meilleurtaux.com